

**DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES en CDD
Pour renforcer des centres pendant la période estivale 2025**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine recrute en CDD (contrat à durée déterminée) pour la période du **1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025**, des équipiers (ères), des chefs (fes) d'équipe ou des chefs (fes) d'après une équipe de sapeur-pompier volontaire.

1) Conditions de recrutement :

- Sapeur-pompier volontaire au grade maximum de sergent-chef, à jour de leur aptitude opérationnelle et médicale
- Qualification minimum :
 - Formation initiale d'équipier validée (SSUAP, DIV et INC)
 - Equipier SSUAP à jour de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis
- Qualifications souhaitées :
 - Permis B valide avec autorisation de conduite en intervention
 - Formations équipier SR et TECH 1 appréciées

2) Régime de travail :

- Régime de gardes postées de 12h diurnes ou 24h en fonction du CIS d'affectation, non nécessairement cyclées, sur la base de 1607 heures annuelles, proratisées sur la période du contrat.
- Possibilité de sollicitation d'heures supplémentaires dans la limite de 25 h/mois.

3) Affectations :

- Les agents recrutés seront affectés dans les centres de Fougères, Redon ou Dinard

4) Principes d'exercice et d'accueil :

- Période minimum d'affectation : 1 mois.
- Utilisation des équipements et EPI du centre d'origine.

5) Rémunération :

- Conformes aux dispositions prévues au sein de l'établissement.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le service ressources et prospectives de la sous-direction des ressources humaines au 02.99.87.58.13

Pour postuler :

Adresser avant le 21 avril 2025 le formulaire de candidature via démarches-simplifiées
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sdis-35-cdd-appel-a-candidatures-sapeurs-pompiers--2>

Vous devrez déposer un CV (curriculum vitae) lors de ce dépôt de candidature.